



## Règles Complémentaires au Règlement Intérieur de l'Association Sportive Testerine

La section est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme

### **1. COTISATION**

Une adhésion à la section comporte :

- La licence FFCT (intégrant l'assurance spécifique à choisir)
- La cotisation de la section dont le montant est décidé lors de l'AGO.

Lors du renouvellement, les licenciés doivent remettre les documents demandés (disponible sur le site de la Section <https://www.lateste-cyclotourisme.fr>) au plus tard *avant l'assemblée générale de l'année N-1*.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

### **2. ORGANISATION SPORTIVE**

#### **2.1. Généralités**

Les sorties cyclotouristes de la section sont organisées autour de 3 types d'activités réparties sur l'année civile.

Chacune activité fait l'objet d'une information régulière et/ou ponctuelle à destination des membres et accessible par notre site internet, qui devient le moyen principal de communication.

Le port du casque est obligatoire dans toutes les activités cyclistes du club.

Les Vélos à Assistance Électrique **réglementaires** (VAE) sont les bienvenus dans toutes nos activités.

Une activité VTT est proposée par un groupe indépendant de la section.

#### **2.2. Circuits hebdomadaires**

Ces sorties sont organisées au départ de La Teste (Plaine Gilbert MOGA) et font l'objet d'un planning annuel.

Des groupes de niveau sous l'égide de(s) capitaine(s) de route permettent à chacun de rouler à son rythme en fonction de la forme du moment.

Il y a lieu de respecter le circuit car certains cyclos (n'habitant pas La Teste par exemple) peuvent rejoindre un groupe sur le circuit prévu.

# **Règles Complémentaires de la Section Cyclotourisme**

## **2.3. Sorties mensuelles**

Certaines sorties sur une journée sont proposées par le Bureau.

Une inscription préalable est nécessaire afin d'organiser son déroulement (réservation restaurant, covoiturage, ...).

Sa réalisation est tributaire de la météo.

## **2.4. Randonnées**

Chaque année, des randonnées « découverte » sur plusieurs jours sont proposées par le Bureau. Elles sont ouvertes à tous les licenciés et adhérents et leur conjoint. Certains frais comme le déplacement sont éventuellement pris en charge par la section. Une participation forfaitaire à des frais annexes peut être validée par le Comité Directeur avant le déroulement de la randonnée.

# **3. FRAIS**

## **3.1. Déplacements**

Les remboursements des déplacements en véhicule pour les sorties validées par le Comité Directeur sont réalisés sur la base des frais réels (Carburant & Péage).

La décision est prise par le Comité Directeur compte tenu :

- Des frais à engager (Carburant & Péage)
- Du covoiturage à savoir :
  - o 100% si le véhicule transporte 4 membres
  - o 75% si le véhicule transporte 3 membres
  - o 50% si le véhicule transporte 2 membres
  - o 25% si le véhicule transporte 1 membre
- De l'état de la trésorerie.

## **3.2. Repas**

Lors des déplacements au titre de la sortie mensuelle, une participation des adhérents est sollicitée. Cette participation est calculée avant la sortie et communiquée aux participants.

Le règlement privilégié est le chèque ou le virement.

## **3.3. Stages**

La section prend en charge les stages de formation diffusés par la FFCT ainsi que les frais de déplacement. Les frais de stage proposés en dehors de la FFCT seront remboursés après validation du Comité Directeur.